

△

(N° 196.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1840.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur JEAN-BAPTISTE-GABRIEL LEMAIRE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste-Gabriel Lemaire a présenté, le 17 juin 1836, une requête au roi, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Wazemmes près de Lille, le 11 janvier 1774; il habite la ville de Nieuport depuis 1783, et a épousé une Belge en 1795. Il exerçait autrefois l'état de tonnelier et il a acquis assez de fortune pour vivre aujourd'hui de ses revenus.

Le suppliant aurait pu jouir du bénéfice de l'art. 133 de la Constitution, si, par ignorance de la loi, il n'avait négligé de faire, dans le délai utile, la déclaration voulue par cet article.

Les avis des autorités, joints au dossier, portent qu'il a toujours mené une conduite irréprochable sous tous les rapports, et s'est montré dévoué à l'ordre des choses né de la révolution de 1830.

Le rapporteur,
MAERTENS.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.